

République du Sénégal

Un Peuple - Un But - Une Foi

Gouvernement du Sénégal

# PROGRAMME D'APPUI AU DEVELOPPEMENT LOCAL URBAIN (PADELU)

(8<sup>ème</sup> FED de l'Union Européenne/Gouvernement du Sénégal)  
Ministère de l'Economie et des Finances  
Ministère Chargé des Collectivités Locales

## DOSSIER DE CANDIDATURE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DIEUPPEUL/DERKLE

Présenté par  
Monsieur **WALY FALL**  
Maire de la Commune d'Arrondissement,  
Représentant la dite Collectivité Locale

Avec l'appui substantif de l'Expert Consultant  
**Massar TOURE NIASS** Président du Conseil Exécutif  
du Réseau IPD/Afrique/2000 et Massar Consulting Groupe/CERFI



**I/- DONNEES GENERALES**

- Désignation de la Collectivité Locale
- Département
- Région
- Evolution de la Population de la collectivité Locale et estimation
- Documents disponibles sur la Collectivité locale
- Quartiers et Délégués de la Collectivité locale
- Services Techniques communaux
- Organigramme des Services Communaux

**II/- INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT**

- % des Ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté
- % des Ménages ayant accès à l'eau potable
- % des Ménages ayant accès à l'électricité
- % des Ménages branchés au réseau d'égout
- % des Ménages disposant d'un assainissement individuel
- Taux de couverture sanitaire
- Taux de scolarité
- Taux de Chômage
- Système de collecte des ordures ménagères
- Taux de couverture de la Collecte
- Les déficits en équipement les plus élevés

**III/- DONNEES FINANCIERES**

- Tableau des Recettes et de dépenses pour les trois dernières années
- Tableau de la structure des dépenses (fonctionnement, maintenance et investissement)

**IV/- DONNEES SUR L'INVESTISSEMENT**

- Présentation succincte de la Politique d'Investissement de la Collectivité locale
- Tableau des projets d'investissements prioritaires depuis cinq (5) ans exécutés sur fonds propres
- Tableau des projets d'investissements réalisés depuis cinq (5) ans sur ressources extérieures principalement

**V/- CADRE DE CONCERTATION**

- Cadre de concertation et ou de Conseils de quartier (acte juridique, démarrage, composition etc.)

**VI/- OPERATEURS SOCIAUX**

- Liste des Opérateurs Sociaux collaborant avec la Collectivité locale

**VII/- AUTRES DONNEES SUR LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT**

- Entreprises ou Projets spécialisés dans la micro finance
- Participation au Programme de Génération d'Emploi ou de Projet similaire
- Expérience de projet similaire en cours d'exécution

**VIII/- LISTES DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT**

- Liste des priorités d'investissement pour les cinq (5) prochaines années

**IX/- LISTES DES PROJETS A SOUMETTRE AU PADELU**

- Liste des Projets
- Fiches de Projet

**X/- DISPOSITIONS GENERALES**

**I/- DONNEES GENERALES SUR LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT**

- 1- Désignation de la Collectivité Locale : Commune d'Arrondissement de **Dieuppeul/Derklé** ;

La Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé a été créée par décret n° 96-745 du 30 Août 1996. Sa création découle de l'application de la loi 96-06 du 22 Mars 1996 portant Code des Collectivités Locales et consacrant le découpage des Villes de Dakar, Pikine, Guédiawaye et Rufisque en Communes d'Arrondissement. Elle est entourée par les Communes d'Arrondissement de la SICAP, de Biscuiterie, des HLM et de Grand-Dakar et est délimitée au Nord par la Route du Front de terre, à l'Est par l'Avenue Habib Bourguiba, à l'Ouest par les SICAP et au Sud par les Allées Khalifa Ababacar SY.

- 2- Arrondissement : **Grand Dakar**

La création de l'Arrondissement du Grand Dakar par décret 96-1117 du 27 décembre 1996 découle du découpage des départements de la Région de Dakar en Arrondissement.

- 3- Département : **Dakar** (Arrondissement du Grand Dakar)

- 4- Région : **Dakar** ( Ex- Cap Vert)

- 5- Evolution de la population de la Commune d'Arrondissement lors des derniers recensements et estimations pour 2002

		Recensement	Recensement	Estimation (2*)
	1961	1976	1988	2002
Population Totale	---	----	----	50 000

Aucune donnée sur l'évolution de la population dans la Commune d'Arrondissement de 1961 à 1988 n'est actuellement disponible à la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). La création de la Collectivité Locale ne date que de 1996. Elle est par conséquent postérieure aux Recensements de la Population et de l'habitat de 1961, 1976 et 1988.

Les informations qui avaient servi à la confection des documents de 1998 provenaient essentiellement des estimations et projections faites sur la base des données démographiques recueillies sur le département et la Région de Dakar et des tendances lourdes observées.

Le 3<sup>ème</sup> Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) du 08 au 22 décembre 2002 devrait permettre de disposer d'informations sur la population et l'habitat de la Commune d'Arrondissement. En attendant, au rythme auquel croît la population urbaine de Dakar, la Population de la Commune d'Arrondissement peut être estimée en 2003 sous réserves des résultats du RGPH à **50 000** habitants.

6- Documents disponibles dans et sur la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé

	Oui	Non	Année
Plan directeur d'urbanisme (*)		X	
Projet de Ville (*)		X	
Plan de Développement Communal (*)	X		2002-2007
Plan de développement de quartiers (*)		X	2003-2007
Programme d'actions prioritaires (PAP) (*)	X		1998-2002 2002-2007
Programme d'investissement Communal (PIC) (*)	X		1998-2002, 2002-2007

**\* joindre copie de ces documents**

Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) avait été conçu à l'échelle de la Ville de Dakar, il y a déjà de longues années. Depuis le début de la régionalisation, il n'a pas été mis à jour. Il n'a pas été possible de le faire sur la base de l'ancien PDU réputé caduque. Le Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) de la Ville devait s'appuyer sur des Schémas directeurs d'urbanisme des Communes d'Arrondissement.

Le Projet de Ville concernant le développement de la Ville de Dakar avait été conçu et élaboré à l'échelle de la Ville (Commune) de Dakar. L'élaboration du Projet de Ville s'inscrivait dans le cadre de l'exécution du Programme d'Appui aux Communes (PAC) initié par le Gouvernement du Sénégal, financé par la Banque Mondiale et exécuté par l'Agence de Développement Municipal (ADM).

Le Plan de Développement local (PDL) a été conçu et élaboré dans le cadre des travaux relatifs à la constitution du dossier de candidature au PADELU. Il doit être perçu comme le cadre de référence de l'ensemble des actions sectorielles de développement communal de l'Etat, des Collectivités Locales, des ONG et de la Coopération Internationale. Le processus de son approbation et appropriation est en cours.

Le Programme d'Actions prioritaires sectorielles (PAPS) de 2002-2007 est le prolongement de celui de 1998-2002 dont le degré de réalisation des objectifs fut relativement insuffisant et le taux d'exécution assez faible. Il sera mis à la disposition des partenaires au développement et aux bailleurs de fonds, aussitôt après avoir été validé et approuvé par le Conseil Municipal et le Représentant de l'Etat.

Le Programme d'Investissement Communal (PIC) de 2002-2007 conserve pour l'essentiel la plupart des projets d'investissements identifiés dans le 1<sup>er</sup> PIC et dont le financement devait être assuré dans le cadre de l'exécution du Plan d'investissement Communal consolidé de la Ville de Dakar soumis à l'ADM et intègre les projets et besoins d'investissements qui découlent des nouvelles orientations de 2002. Il sera soumis à la Ville de Dakar, à l'Etat et aux éventuels bailleurs de fonds, une fois sa mise à jour terminée.

La Commune d'Arrondissement ne dispose présentement pas de Plan de développement de quartier (PDQ). Les Plans de Développement de Quartier (PDQ) devront être élaborés avec l'appui technique et financier du PADELU. Les Termes de référence (TDR) relatifs à l'élaboration de ces Plans de développement de Quartiers seront soumis au PADELU une fois la candidature de la Commune d'Arrondissement acceptée.

**7- Nombre de quartiers et de Délégués de quartiers dans la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé**

Les Quartiers sont au nombre de huit (8). Ils sont subdivisés en un nombre de quartiers traditionnels et de cités. Il s'agit de Derklé, Castors, Cité Marine, Cité Marguerite, Cité Asecna, Cité Ponchardier, Cité Minière, Cité Géographie, Cité des Eaux, Cité Millionnaire, Crédit Foncier, Darou Salam et des SICAP Dieuppeul I, II, III, IV ; SICAP LIBERTE II, III, V/B.

	Quartier (*)	Délégués de quartiers (*)
N°1	Castors	Mamadou SECK
2	Cité Marine	Bocar LY
3	Derklé/Darousalam	Médoune DIOP
4	SICAP Dieuppeul II	Mamadou N'DAO
5	Dieuppeul III	Moustapha Kamal THIAM
6	SICAP Dieuppeul IV	Alioune N'DIAYE
7	SICAP Liberté III	Poste vacant
8	SICAP Liberté V B	Moustapha KANE

Les Délégués de quartiers sont au nombre de sept (7). Le poste de SICAP Liberté III est vacant. Ils sont nommés par le Maire de Ville. Ils perçoivent de la Ville des indemnités de représentation.

Dans le cadre du renforcement du processus de décentralisation, un effort plus grand devrait être fourni par l'Etat et les collectivités locales pour une plus grande démocratisation de la gestion des affaires de quartier et de la désignation des délégués de quartier.

Un recentrage de la fonction de délégué est nécessaire autour des questions du respect des droits et libertés, de la citoyenneté, de la participation au développement, de la protection des populations, de la mise en œuvre dans le quartier et au profit de sa population de la Politique du Gouvernement et de l'action communale, régionale etc. et un collège de Délégués institué et appuyé dans sa gestion par un Conseil de Quartier (CQ).

## 8- Existe-t-il des Services Techniques Communaux ?

Il a toujours existé au regard des textes organisant la Mairie des Services Techniques Communaux (STC) Il reste constant que la Commune d'Arrondissement ne dispose pas encore, comme la plupart des Collectivités locales naissantes d'une Administration Municipale dotée de services techniques propres suffisamment opérationnels et fonctionnels et de ressources humaines ayant le profil et l'expérience requis pour prendre en charge les problèmes d'administration et de gestion du développement dans leur diversité.

Il se pose presque partout dans les Communes d'Arrondissement un problème quant à l'organisation des services, leur fonctionnement, le mode de recrutement et de rémunération du personnel.

Les dispositions actuelles de la loi sur l'organisation administrative et financière de la Commune d'Arrondissement et ses rapports avec la Ville ne lui permettent pas de recruter des agents permanents pour le fonctionnement de ses services. Il n'est procédé au recrutement de personnel que de contractuels pour une durée déterminée limitée. Des contractuels ayant aussi paradoxale que cela peut paraître un statut de manœuvres spécialisés.

Un décret devait être pris pour, comme prévu à l'article 165 du Code des collectivités locales, établir un tableau type des emplois communaux ainsi que leur mode et taux de rémunération et indemnités déterminés. Il n'a pas encore été pris.

Il s'y ajoute les contraintes budgétaires au niveau des Communes d'Arrondissement. Pour pallier le manque de personnel qualifié et de cadres, il a souvent fallu solliciter la Ville pour le détachement d'agents municipaux. Encore que les conditions de travail et les perspectives de carrière dans les Communes d'Arrondissement sont telles qu'elles ne suscitent aucun attrait sur le personnel Municipal.

Il serait vain de vouloir assurer le développement local sans au préalable mettre l'accent sur le renforcement des capacités techniques des Communes d'Arrondissement, en particulier des Services Techniques placés sous le contrôle d'un Agent Voyer et ayant en rapport avec les Services Techniques de la Ville des compétences en matière d'éclairage des rues et places publiques, de participation à la collecte des ordures ménagères, d'entretien des voies, de circulation routière, de stationnement, de signalisation, d'assainissement, et de plan d'occupation des sols etc.

La Mairie doit normalement disposer d'une équipe d'employés avec des fonctions et des tâches précises et dont l'action est orientée vers la satisfaction des besoins des citoyens dans les divers domaines du développement. La maîtrise d'ouvrage et la responsabilité de l'exécution technique et financière des Projets de développement comportent une multiplicité de tâches et une complexité du travail administratif au niveau du Secrétariat Municipal et de la structure d'exécution du Projet qui appellent un renforcement de capacité des services d'administration, des finances, des services techniques et services sociaux.

Pour toutes ces considérations, le Maire a décidé, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Renforcement des Capacités (PRC) soumis au PADELU, de procéder à la restructuration et la réorganisation des services administratif, financier et technique.

## **9- Copie de l'Organigramme des Services Techniques Communaux et Listes des moyens matériels**

L'ancien organigramme des services Techniques est devenu caduque. Il va falloir non seulement se doter de services techniques mais s'assurer de leur bon fonctionnement en mettant à leur disposition les moyens humains et matériels nécessaires et mettre en place une bonne organisation.

A cet effet, le Maire a mis en place un groupe de travail sur l'organisation de la Mairie, le cadre organique de l'administration communale, le fonctionnement des services technique, administratif, financier et social, le cadre de travail, l'aménagement des locaux devant abriter, en 2003, la Mairie une fois achevés les travaux de l'Hôtel de Mairie d'Arrondissement etc.

Un arrêté portant Réorganisation de la Mairie et création des services serait pris. Un nouvel organigramme sera établi et le **Budget 2003** arrêté en conséquence.

## **II- INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE DIEUPPEUL/DERKLE**

L'état actuel du système local d'information et de la documentation ne permettent pas d'avoir des informations et de disposer d'indicateurs sur le niveau et le stade de développement, la situation de pauvreté et les phénomènes d'exclusions sociales dans la Commune d'Arrondissement. La Collectivité locale n'existait pas en tant que circonscription administrative au moment du déroulement des enquêtes sur la pauvreté etc. A défaut d'avoir des données spécifiques à Dieuppeul/Derklé, ce sont les taux et niveaux moyens dans Dakar qui ont été utilisés sous réserves des ajustements et corrections que suggèrent l'observation des faits ou les rares documents de travail sur les secteurs de l'éducation, la santé etc.

### **1- Pourcentage de ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté**

L'enquête sur les priorités (ESP) de la DPS et de la Banque Mondiale de 1992 avait établi à 12,5% le pourcentage des ménages vivant en dessous du seuil de pauvreté dans Dakar. Il est permis de douter de la fiabilité des tels chiffres compte tenu de l'état de paupérisation urbaine.

Il est en effet possible de se faire une idée sur l'étendue et l'ampleur des problèmes de survie et de prise en charge effective des dépenses de consommation des ménages. Et cela en s'appuyant sur les données du marché de l'Emploi, notamment le poids de la population inactive, le nombre inquiétant de chômeurs parmi les jeunes en âge de travailler et les personnes ayant perdu leur emploi, l'accroissement du nombre de retraités, la précarité de l'emploi. La paupérisation urbaine est telle que les besoins essentiels de près des trois quarts (3/4) de la population sont insuffisamment satisfaits à partir du seul revenu généré par l'activité économique du quart(1/4) restant. Ce qui nous rapproche de près des deux tiers (2/3) de la population vivant au-dessous du seuil de la pauvreté.

Il faut souligner qu'au Sénégal, le phénomène de la pauvreté a pendant longtemps été traité comme une spécificité du monde rural. Ce n'est que tout récemment que les problèmes de l'emploi, du chômage, de la précarité des revenus, de l'insertion et de la réinsertion professionnelle ont commencé à être traités comme l'une des manifestations les plus marquantes du phénomène de pauvreté en milieu urbain.

Et même dans l'analyse du problème en milieu urbain, il faut souligner que pendant de longues années, on avait considéré que la pauvreté était exclusivement le lot des "banlieusards" et les pauvres des zones urbaines ne vivant que dans les quartiers flottants ou habitat spontané à la périphérie des villes. Ce qui fait que l'on pouvait difficilement concevoir la pauvreté en dehors des zones de Pikine, Guédiawaye, Keur Massar, Thiaroye, etc. perçues comme étant la périphérie de Dakar.

Les enquêtes économiques effectuées auprès des ménages et les études réalisées ont démontré que les problèmes de logements surpeuplés, d'insalubrité, de dégradation de l'environnement, d'insécurité, de promiscuité, d'assainissement, d'hygiène, de santé, d'aménagement de l'espace urbain, d'évacuation des eaux usées, de traitement des ordures, de drogue, d'habitat, etc., ne sont pas exclusivement le propre de la périphérie.

Les vieilles Cités HLM et SICAP ne constituent pas une exception et ne sont pas épargnées par la crise économique, le chômage et le phénomène rampant de paupérisation urbaine. Dans les quartiers de **Castors - Dieuppeul - Derklé** où l'implantation des populations découle de divers facteurs, on relève qu'une frange importante de la population (jeunes chômeurs, retraités, femmes travailleuses) est confrontée à de sérieux problèmes pour se procurer un minimum de revenu à même de leur permettre d'assurer correctement les moyens de leur subsistance et surtout la satisfaction de leurs besoins de consommation en services de logement, de transport, d'alimentation en eau, d'électricité, de communication, etc.

## **2- Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable**

Le niveau de connexion des ménages dans la capitale avait été estimé en 1994 à 63%. Il s'est depuis lors sensiblement amélioré avec le Projet Sectoriel Eau (PSE). Plus de 97% des ménages avaient accès à l'eau potable. Le niveau de connexion au réseau d'alimentation en eau dans la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé est de toute évidence nettement supérieur à la moyenne de Dakar. Les robinets extérieurs n'y existant presque plus.

La qualité parfois douteuse de l'eau n'est cependant pas sans susciter des inquiétudes s'agissant des incidences sur la santé des populations.

Il se pose un problème de déficit en eau à certaines périodes de l'année. Un autre problème est l'alimentation en eau des écoles et les problèmes d'hygiène et d'économie des ressources en eau qui s'y rattachent. Les établissements scolaires éprouvent des difficultés pour gérer leurs ressources en eau et assurer la prise en charge effective de leur consommation en eau.

## **3- Pourcentage de ménages ayant accès à l'électricité**

Le niveau de connexion des ménages en électricité est élevé. Il doit être supérieur à la moyenne de Dakar. C'est au niveau de l'éclairage public que se posent les problèmes de renouvellement et d'entretien du Réseau. Le Réseau est vétuste et souvent défectueux.

#### 4- Pourcentage des ménages branchés au réseau urbain d'assainissement (égout)

Le niveau de connexion des ménages au Réseau Urbain d'Assainissement (RAU) est relativement faible. Le système d'évacuation des eaux reste déficient. Le taux de raccordement à l'égout est de l'ordre de 35%. Le vieillissement des habitations et le surpeuplement des lieux par rapport à la situation de départ posent problème. Le Réseau d'égouts est défectueux. Les eaux usées se déversent sur les routes et les trottoirs. Il y a les stagnations d'eaux de pluies.

#### 5- Pourcentage de ménages disposant d'un assainissement individuel

Le pourcentage de ménages ne disposant pas d'un assainissement individuel doit être relativement faible. Cependant la plupart des concessions sont souvent équipées d'ouvrages d'assainissement individuels inadéquats.

#### 6- Taux de couverture sanitaire

Il n'a pas été possible de disposer d'informations sur le taux de couverture en termes de consultations (vaccinales, prénatales) et de prestations de services de santé aux patients et malades. Le PADELU devrait aider à améliorer l'information sur la situation sanitaire et sociale dans la Commune d'Arrondissement. On note toutefois qu'avec une population estimée à près de 50 000 habitants, la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé ne dispose que d'un (01) Poste de Santé alors que les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) prévoient (01) Poste de Santé pour 10 000 habitants. Le poste ne fonctionne que de jour faute de service de Nuit. La fréquentation augmente de près de 90% pendant la période hivernale. Les problèmes de paupérisation se traduisent par des difficultés d'accès d'une frange importante de la population aux services de santé. La Commune d'Arrondissement ne dispose présentement ni de maternité, ni de pédiatrie d'où l'urgente nécessité de hâter la construction du Centre de Santé Modulaire (CSM) dans le cadre du PAC/ADM. Les travaux devraient pouvoir démarrer et s'achever en 2003.

#### 7- Taux de scolarité

Le taux de scolarité est supérieur à la moyenne nationale et dépasserait les 80%. Le taux de scolarisation des filles y est supérieur à celui des garçons. Le taux de déperditions entre la fin du cycle fondamental et le secondaire et entre le secondaire et le supérieur expliquent la très forte demande de formation des jeunes. Le taux d'analphabétisme, en particulier des femmes, est encore relativement élevé.

Le tableau ci-après donne des indications claires sur le nombre d'établissements scolaires, le taux de fréquentation et les ratio par établissement.

Etablissement/Effectif	Nombre	effectif d'élèves	moyenne
Précolaires	11	1255	114
Ecoles élémentaires publiques	6	4175	696
Ecoles élémentaires privées	6	2283	381
CEM Ousmane Socé DIOP	1	1135	1135
Ecoles privées du Cours Moyen Général (CMG)	7	2093	299
Ecoles secondaires privées	2	475	238
<b>Total général</b>	<b>33</b>	<b>11416</b>	<b>346</b>

**Sources : Chargés d'enquêtes/Sous- service : Education- Formation/CADD**

**Les deux Tableaux ci-après donnent les effectifs d'élèves par sexe et par établissement scolaire et les taux de masculinité**

N°	Ecoles	Classes	Effectif de		Effectif total
			garçons	filles	
1	Ibrahima Koité	16	403	448	851
2	Derklé III	13	395	457	852
3	Amadou Ibrahima SECK/A	13	369	396	765
4	Amadou Ibrahima SECK/B	6	155	153	308
5	Derklé II/A	12	399	419	818
6	Derklé II/B	6	196	159	355
	<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>1917</b>	<b>2032</b>	<b>3949</b>

**Sources : Chargés d'enquêtes/Sous - service : Education- Formation/CADD**

N°	Ecoles	Taux de masculinité	effectif moyen		moyenne par classe
			garçons	filles	
1	Ibrahima Koité	0,90	25	28	53
2	Derklé III	0,86	30	35	66
3	Amadou Ibrahima SECK/A	0,93	28	30	59
4	Amadou Ibrahima SECK/B	1,01	26	26	51
5	Derklé II/A	0,95	33	35	68
6	Derklé II/B	1,23	33	27	59
	<b>TOTAL</b>	<b>0,94</b>	<b>29</b>	<b>31</b>	<b>60</b>

**Sources : Chargés d'enquêtes/Sous- service : Education- Formation/CADD**

### **8- Taux de chômage**

Le chômage urbain, en particulier des jeunes est supérieur à **30%**. Il atteint pour certaines classes d'âge plus de **51%**. Le niveau du chômage est tel qu'il constitue un facteur aggravant du phénomène de pauvreté. La précarité des revenus provient à la fois du vieillissement de la population active habituellement occupée (retraités), du chômage chronique et de longue durée des jeunes et de l'inflation des prix et de la dépendance économique des inactifs.

### **9- Existe t-il un système de collecte d'ordures ménagères ?**

Il n'existe pas de système particulier de collecte des ordures ménagères propre à la Commune d'Arrondissement. Le balayage et le ramassage des ordures est de la compétence de la Ville qui est en droit de recouvrer la taxe de balayage et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOM). La Commune d'Arrondissement n'a compétence que pour participer à la collecte des ordures, par la réglementation de l'utilisation des poubelles, l'organisation des lieux et heures de ramassage etc. Dans le passé, elle s'était dotée d'une équipe d'agents de nettoyage. Une expérience qui peut être renouvelée dans le cadre du PADELU.

### 10- Quel est le taux de couverture de la collecte ?

Le taux de couverture de la collecte n'est pas disponible. Depuis la suppression de la SIAS et en l'absence d'alternative viable, il se pose toujours un problème de collecte, d'entrepôtage et de traitement des déchets. Le matériel de collecte des ordures est relativement insuffisant et vétuste. Le ramassage est irrégulier. Les lieux de collecte deviennent parfois de véritables décharges publiques avec une insalubrité et une dégradation de l'environnement et du cadre de vie. La couverture territoriale est incomplète. Il n'existe pas de système de traitement efficace des ordures. Une nouvelle expérience est en vue avec AMA/Sénégal et devait démarrer en début 2003.

### 11- Quels sont les secteurs où le déficit en équipement est le plus élevé ?

#### a) Education-Formation- Alphabétisation

Secteurs	Déficit en équipement
Secteur de l'Education et de la Formation	
Sous-secteur : Petite enfance	Infrastructure d'accueil trop étroite, faible capacité d'absorption, absence de crèche, sous équipement de la garderie du Complexe socio-culturel, transport élèves
Sous-secteur : Elémentaire	Bâtiments vétustes, Classes manquantes ou vieillissantes, tables bancs manquantes ou détériorées, bureaux manquants ou vieux, dotation insuffisante en ordinateurs, manque d'édicules, boîtes à pharmacie, salle de lecture, construction de dos d'âne, Tableaux de pré- signalisation devant les écoles,
Sous secteur : Secondaire	Construction d'un Lycée ou érection du CEM Ousmane Socé DIOP en Lycée, Bibliothèque, salles de cours et bureaux insuffisants
Sous secteur : Technique et professionnelle	Equipements informatiques, salles et matériels de travaux pratiques, mur de clôture,
Sous-secteur : Alphabétisation	Matériels didactiques, structures d'accueil

#### b) Voirie

Secteurs	Déficit en équipement
Secteur de la Voirie	
Sous-secteur : Voirie intérieure (éclairage public)	Réseau d'éclairage défectueux. Installations vétustes
Sous-secteur : Rues et Places publiques	Equipements et matériels d'élagage, de désensablement et d'aménagement Routes et Rues goudronnées dégradées à réfectionner, signalisation, parking à payage, bouches d'incendie, matériels d'entretien
Sous-secteur : assainissement	Réseau d'assainissement défectueux Matériel et équipements d'assainissement individuels inadéquats
Sous-secteur : nettoyage	Matériels de nettoyage et de ramassage des ordures (poubelles) manquants,

**Travaux de voirie : listes des voies à réfectionner**

1.	Rue 1 en partant de l'avenue Bourguiba jusqu'à la rue Z (grande affluence de véhicules)
2.	1 <sup>ère</sup> rue cité quatre bâtiments
3.	Rue 2 à partir de la rue A Jusqu'à la rue I (terrain municipal de Castors)
4.	Rue 2 à partir de rue X (cité Marine derrière terrain) jusqu'à la rue Z
5.	Rue 3 de l'avenue Bourguiba jusqu'à la rue Z
6.	Rue 3 de l'avenue Bourguiba à la rue J (longeant le terrain municipal)
7.	Rue J de la rue 1 à la rue 13
8.	Rue ceinturant la grande mosquée de Castors, l'une sortant à la rue 3 (marché castors), l'autre sortant à la rue 13 (dégradations avancées)
9.	Rues parallèles des Cités PTT, NOSOCO et Elevage sortant aux rues 3 et 4 (Castors)
10.	Rues parallèles de Castors I et II sortant à la rue 13
11.	Rue ceinturant la mosquée de la cité marine sortant aux rues 2 et 1
12.	Rues parallèles entre les rues 2 et 3 Cité Marine I et II
13.	Rues parallèles Derklé (Centre socio-culturel) des rues 1 et 2
14.	Rue P de son intersection à la rue 3 jusqu'à la rue 13
15.	Rue Z du front de terre au terminus Liberté V
16.	Rues ceinturant la mosquée de la Cité prestation (Dieupeul)
17.	Rue P prolongement Dieupeul à partir la rue 12 jusqu'aux immeubles du jet d'eau
18.	Rue Q du front de terre jusqu'à la rue 4 (dégradation avancée au niveau du front de terre)
19.	Rues parallèles de la rue 1 à partir de la rue P en allant à la rue Z (droite)
20.	Dieuppeul IV rue sortant du terminus Liberté V longeant maison Serigne Mansour Sy
21.	Rue entre les immeubles de Liberté VI et le quartier Liberté V en partant du rond point Liberté VI
22.	Rue 13 du carrefour de Castors au terminus Liberté V (bouchage)
23.	Rues parallèles de la rue P en venant du front de terre avant la 1 <sup>ère</sup> intersection (rue 2) à droite

**Travaux de voirie : listes des voies construire**

1.	Rue 2 à partir de l'avenue Bourguiba
2.	Rue parallèle à la rue 2 à partir de l'avenue Bourguiba qui sort à la rue terminant au front de terre
3.	1 <sup>ère</sup> rue à gauche de la rue A en venant du front de terre
4.	Rues à gauche et à droite de la rue J en allant à la rue 13

5.	Prolongement rue 4 en traversant la rue P et sortant à la Cité Liberté V C
6.	Rue 13, côté clinique Raby sortant à la rue 4
7.	1 <sup>ère</sup> rue de la rue A après intersection de la rue 1 allant à la rue 13
8.	1 <sup>ère</sup> rue de la rue 1 (à gauche) après intersection de la rue A en allant à l'école privée Khadimou Rassoul
9.	1 <sup>ère</sup> rue à droite de la rue 1 après intersection de la rue A en allant à l'avenue Bourguiba
10.	1 <sup>ère</sup> rue à droite de la rue P en venant de la rue 13
11.	Prolongement de la rue Q après la rue 3 en allant à la cité Liberté V C

c) **Santé et Hygiène**

Secteurs	Déficit en équipement
Secteur de la Santé et de l'Hygiène	
Sous-secteur : services de prévention	
Sous-secteur : services d'hygiène	Produits d'entretien et de désinfection, moustiquaires, matériels et produits d'imprégnation
Sous secteur : Services de santé maternelle et infantile	Plateaux techniques, pédiatrie, maternité
Sous secteur : MST-SIDA	Centre Conseil pour adolescent, équipement de détection des MST (Laboratoires d'analyse)
Poste de santé de Derklé	Poste de garde, plateaux techniques insuffisants, Ambulances, matériels orthopédiques

d) **Jeunesse, Sport et activités Socio - Culturelles**

Secteurs	Déficit en équipement
Secteur de la Jeunesse Sport Activités socio culturelles	
Sous-secteur : Jeunesse	Espace jeune, structures d'orientation professionnelles, Centre conseil 1 <sup>er</sup> Emploi, Equipement informatique,
Sous-secteur : Sport	Equipements multifonctionnels du terrain de castors, équipements centre de formation
Sous secteur : activités Socio- Culturelles	Aménagement d'Espace culturel au CSCD

e) **Infrastructures économiques (Centres Commerciaux)**

Secteurs et sous-secteur	Déficit en équipement
Secteur : Infrastructures économiques	
Sous-secteur : marché de castors	Chambre froide, bouches d'incendie, édicules publiques
Sous-secteur : équipements marchands	Cantines de commerce, centres commerciaux

f) Equipements Administratifs (bureaux )

14

Secteur : Administration Municipale	Déficit en équipement
Sous secteur : Etat Civil	Equipements et matériels d'archivage, d'informatisation
Sous-secteur : Services Administratifs	Equipements de bureaux et équipements informatiques, équipements de transport
Sous-secteur : Services Financiers	Equipements de bureaux et matériels informatiques, outils de gestion
Sous-secteur : Services Planification	Equipements de bureaux et matériels informatiques,
Sous-secteur : Services généraux	Equipements de bureaux et matériels informatiques, rangement
Sous-secteur : Commissions spécialisés	Equipements de bureaux et matériels informatiques, équipements de transport

**II/DONNEES FINANCIERES**

**Tableau des Recettes et des Dépenses de la Commune d'Arrondissement de Dieppeul/Derklé**

RUBRIQUES	Année 2000		Année 2001		Année 2002 *	
	Prévision	réalisation	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Recettes ordinaires	154 413 746	104 482 040	152 318 075	108 461 401	130 200 000	79 506 792
Dépenses ordinaires	139 800 000	103 258 941	137 433 000	101 750 562	129 700 000	65 969 396
Recettes extraordinaires	24 613 746	5 944 000	24 885 075	12 150 660	12 500 000	13 820 000
Dépenses d'investissement	24 613 746	1 944 000	24 885 075	8 150 660	12 500 000	2 900 000

NB \* Situation arrêtée au 30 Novembre 2002

**Tableau du Budget de la Commune d'Arrondissement de Dieppeul/Derklé réparti en dépenses d'investissement, de maintenance et de fonctionnement**

RUBRIQUES	Année 2000		Année 2001		Année 2002		**
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Budget global	164 413 746	100%	162 318 075	100%	142 200 000	100%	
Dépenses d'investissement	24 613 746	15%	24 885 075	15%	12 500 000	9%	
Budget maintenance (*)							
Dépenses fonctionnement	139 800 000	85%	137 443 000	85%	129 700 000	91%	

\*\* Situation arrêté au 30 Novembre 2002, les dépenses de la section d'investissement se stabiliseront à 15% en fin 2002.

Les dépenses d'entretien et de maintenance font partie intégrante des dépenses de fonctionnement votées et exécutées au niveau de chacun des Chapitres et Services du Budget. Il reste que les dépenses d'entretien et de maintenance sont encore relativement insuffisantes. Les dépenses de la Section de Fonctionnement comportent des dépenses d'investissement.

**Tableau : Taux d'exécution des recettes et des dépenses**

RUBRIQUES	Année 2000	Année 2001	Année 2002*
Recettes ordinaires locales	68%	71%	63,6%
Dépenses ordinaires	74%	74%	46%
Recettes extraordinaires **	24%	49%	111%
Dépenses d'investissement	8%	33%	23%

La tendance à la hausse de l'exécution des recettes se maintient et doit se situer en 2002 à plus de **80%** du fait de l'amélioration du recouvrement et des prévisions de recettes réelles plus réalistes. Les taux de réalisations des recettes extraordinaires dépendent pour beaucoup de la mobilisation du fonds de concours de l'Etat. Les dépenses de la section de fonctionnement observent la même tendance que les recettes de la même section et devraient se stabiliser autour de **80 %**. Le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement s'explique par les retards accusés pour le recouvrement des recettes et la modicité des recettes par rapport aux besoins de financement.

#### **IV DONNES SUR L'INVESTISSEMENT**

##### **Présentation succincte de la politique d'investissement de la Commune d'Arrondissement**

La politique d'investissement de la Commune d'Arrondissement obéit à trois exigences :

- établir clairement et distinctement les priorités d'investissement en fonction des orientations de développement économique, social, éducatif, sanitaire etc. communal, des lignes d'actions du Plan de développement Communal (**PDC**) et des limites imposées par la loi et la réglementation sur la décentralisation en matière de dépenses;
- faire inscrire dans le Budget, dans la limite des ressources disponibles, les crédits correspondants aux dépenses d'investissement encourues ou programmées par la Commune d'Arrondissement dans le cadre de l'exécution des tâches découlant des compétences transférées et de l'inscription de dépenses obligatoires ;
- se conformer aux dispositions de la loi qui fait obligation à la Commune d'Arrondissement d'inscrire dans le Budget les dépenses relatives à :
  - à l'entretien des équipements scolaires, sanitaires, socio-culturels et sportifs,
  - aux travaux d'entretien et d'aménagement de la Mairie ;
  - aux travaux de voirie relatifs à l'entretien des Rues et Places publiques, l'entretien du Réseau d'éclairage public, la participation à la collecte des ordures ménagères ;
  - aux dépenses des services d'hygiène, de santé ;
  - aux dépenses nécessaires à la réalisation des Programmes d'Investissement Communaux (**PIC**) et des actions de développement délibérés par le Conseil

Municipal et inscrites au Plan de développement dans le respect des seuils fixés par décret ;

- à la participation au financement de projets décidés en commun, soit par les Conseils Municipaux de la Ville et de la Commune d'Arrondissement, soit par l'Etat ou tout organisme public en partenariat avec la Commune d'Arrondissement.

La nomenclature budgétaire a été conçue de telle sorte que les dépenses de la Section de Fonctionnement comportent des dépenses qui auraient dû être portées à la section d'investissement. Il est tenu compte de cet aspect dans le tableau ci-après.

**Les ordres de priorités portent sur :**

- la réalisation seule ou dans le cadre du Projet de Ville ou des Programmes du Gouvernement et la réhabilitation d'infrastructures de base dans les secteurs de l'éducation, la formation, la santé, l'eau, l'assainissement, l'éclairage, l'habitat, l'équipement administratif ;
- l'amélioration de la couverture et la qualité des services d'intérêt général ou communautaire ;
- l'appui au secteur productif par la réalisation d'infrastructure marchande et le développement de systèmes financiers décentralisés et l'appui conseil aux opérateurs de micro entreprises et la mise en œuvre d'actions sectorielles de développement ;
- le renforcement de capacités des services de l'administration municipale en matière de conception, de planification, de programmation, d'exécution technique et financière de Plan et Programme de développement, de système d'information, d'animation de cadre de concertation, de formation des élus, de capitalisation d'expérience etc

Pour le financement des dépenses de la section d'investissement le principe a été retenu de consacrer la totalité du fonds de concours alloué annuellement par l'Etat du Sénégal pour couvrir tout ou partie de la contrepartie de la Commune d'Arrondissement soit un montant de **25 000 000 FCFA** mobilisable sur la période **2002/2007**, compte non tenu des excédents de recettes à capitaliser sur la même période.

Le second axe de la politique de recherche de financement sera la recherche de synergie entre les différents projets et Programmes d'appui à la décentralisation et aux collectivités locales. Ce qui suggère la mise en place auprès de la structure d'exécution des projets retenus par le PADELU d'un organe d'évaluation et de suivi et d'une Commission de Planification Elargie (CPE).

Le troisième axe de la politique de recherche de financement du développement local est le renforcement de la coopération internationale, en particulier décentralisée.

**Tableau des Projets d'investissements prioritaires depuis 5 ans ( en milliers de FCFA)  
exécutés sur fonds propres**

Désignation du Projet	Coût du Projet	Financement		Fonds de concours		Etat d'exécution
		Fonds propres				
		Montant	Année	Montant	Année	
<b>Secteur : Education</b>						
Réhabilitation de classes						
Et cloture de mur d'école	7 600 000	3 600 000	1999	4 000 000	1999	Terminé
Matériels et mobiliers scolaires	1 000 000	1 000 000	1998			Terminé
Equipements scolaires	2 992 360	2 992 360	2001			Terminé
	2 900 000	0	2002	2 900 000		
<b>Total</b>	<b>14 492 360</b>	<b>7 592 360</b>		<b>6 900 000</b>		
Désignation du Projet	Coût du Projet	financement		Fonds de concours		Etat d'exécution
		Fonds propres				
		Montant	Année	Montant	Année	
<b>Secteur : Action sociale, santé et protection population</b>						
Secours aux indigents	19 750 000	19 750 000	1999			Terminé
Secours aux indigents	18 400 000	18 400 000	2000			Terminé
Secours aux indigents	12 500 000	12 500 000	2001			Terminé
Secours aux indigents	8 500 000	8 500 000	2002			Terminé
<b>Total</b>	<b>59 150 000</b>	<b>59 150 000</b>				

\* les allocations de secours aux indigents sont des actions de développement et constituent un des volets des actions de solidarité en faveur des couches les plus démunies

Désignation du Projet	Coût du Projet	financement		Fonds de concours		Etat d'exécution
		Fonds propres				
		Montant	Année	Montant	Année	
<b>Secteur de l'Assainissement et le nettoyage</b>						
petits matériels de nettoyage	1 000 000	1 000 000	1998			Terminé
petits matériels de nettoyage	1 991 400	1 991 400	2001			Terminé
Location d'Engins	1 850 000	1 850 000	1999			Terminé
<b>Total</b>	<b>4 841 400</b>	<b>4 841 400</b>				

Désignation du Projet	Coût du Projet	financement		Fonds de concours		Etat d'exécution
		Fonds propres				
		Montant	Année	Montant	Année	
<b>Secteur de la Voirie (Rues et Places Publiques)</b>						
Autres opérations de voirie	3 000 000	3 000 000	1999			
Trottoirs	2 500 000	2 500 000	1999			
<b>Total</b>	<b>5 500 000</b>	<b>5 500 000</b>				

Désignation du Projet	Coût du Projet	financement				Etat d'exécution
		Fonds propres		Fonds de concours		
		Montant	Année	Montant	Année	
Secteur de la Voirie (Eclairage)						
Eclairage Public	3 400 000	3 400 000	1999			
Entretien Réseau d'éclairage	4 500 000	4 500 000	1999			
<b>Total</b>	<b>7 900 000</b>	<b>7 900 000</b>				

Désignation du Projet	Coût du Projet	financement				Etat d'exécution
		Fonds propres		Fonds de concours		
		Montant	Année	Montant	Année	
Acquisition Gros Matériel et Equipement Administratif						
machines & appareils de bureaux	8 200 000	8 200 000				A renouveler
Mobiliers Matériel Administratif	1 479 500	1 479 500	2001			A renouveler
Aménagement Mairie	2 800 000	0	1999	2 800 000		A renouveler
Voiture du Maire	10 400 000	10 400 000	1998			A renouveler
<b>Sous total</b>	<b>22 879 500</b>	<b>20 079 500</b>		<b>2 800 000</b>		

Désignation du Projet	Coût du Projet	financement				Etat d'exécution
		Fonds propres		Fonds de concours		
		Montant	Année	Montant	Année	
Etudes Générales						
Etudes sur la Population	1 500 000	1 500 000	1998			Terminé
Etudes à objectifs multiples	1 920 000	1 920 000	1998			Terminé
autres études						
<b>Total</b>	<b>3 420 000</b>	<b>1 920 000</b>				

**Tableau des Projets d'investissements en cours ou terminés depuis cinq (5) ans (en milliers de FCFA sur ressources extérieures principalement)**

Désignation du Projet	Coût	Financement				Etat d'exécution
		Fonds propres		Fonds de Concours		
		Montant	Année	Montant	Année	
SEN/PAM	*					Terminé
Coopération Italienne PISA	*					Terminé
Chine Taiwan	*					Inachevé

\*Il n'a pas été possible de disposer des données chiffrées concernant ces projets initiés par le Gouvernement, la province de PISA et la coopération chinoise et parfois comme pour les deux derniers pour des sommes assez modiques.

## V/ EXISTENCE DE CADRES DE CONCERTATION/OU DE CONSEIL DE QUARTIER

### 1- Existe – t- il des cadres de concertation et/ou de Conseils de quartiers ?

#### a) au niveau des quartiers lesquels (joindre liste)

L'approche quartier, en particulier les **Cellules Citoyennes de Quartier (CCQ)** est un concept récent. Elle a fait son chemin dans les grandes agglomérations urbaines en Europe et en Amérique dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des **Programmes de Développement Social Urbain (PDSU)**. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) ont beaucoup contribué à la conceptualisation de l'approche, son appropriation par les organisations Communautaires de Base (OCB) et les Collectivités publiques locales décentralisées.

L'approche quartier vise une gestion concertée des affaires du quartier par l'administration et les administrés, la défense des intérêts du quartier de la population au niveau de la Commune d'Arrondissement, de l'Arrondissement, du Département, de la Région. Elle doit aider à la prise de décision de l'administration publique centrale et décentralisée et au sein des organes délibérants de la Collectivité de ressort. Il s'agit de créer des relais dans les quartiers, dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des projets et programmes sectoriels et de la politique du Gouvernement en matière de planification du développement, de plan d'occupation de l'espace et du sol, de protection et de sauvegarde de l'environnement, de développement des ressources humaines, de valorisation du patrimoine culturel, d'urbanisation, d'habit, de transport, d'alimentation en eau, d'énergie, d'industrialisation, de commerce, de finances. Elle doit pouvoir améliorer l'exercice des droits civiques, la représentation des différentes composantes de la société dans les organes de délibération et dans l'exécutif des collectivités locales ainsi que la participation de la société civile et des opérateurs économiques dans l'effort de développement.

Il faut nécessairement assurer l'articulation des projets, programmes et plans locaux aux projets, programmes et plans nationaux et veiller à ce que la vocation, les aspirations et les intérêts de chacun des quartiers, villages, communes, régions soient pris en considération et mis en valeur et que les disparités existantes s'atténuent dans le cadre de la mise en œuvre et l'exécution des Plans de développement national et local. Ce qui exige un dialogue permanent, une information large des citoyens sur les compétences de chacun des intervenants, aussi bien l'Etat au sens de l'administration publique centrale et décentralisée, que les Collectivités locales (régions, villes, communes d'arrondissement, communautés rurales) et leur part de responsabilité dans l'administration et la gestion du développement.

L'objectif immédiat est de créer les conditions d'une appropriation du concept de Conseils de Quartiers et de Charte de la Citoyenneté par la Commune d'Arrondissement et de les traduire en actes au plan opérationnel. Il s'agit de capitaliser les expériences acquises en France et ailleurs dans ce domaine avec l'appui du **Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU)** et de travailler à la mise en place desdits Conseils de Quartier (CQ).

Un Groupe de travail a été institué à l'effet de contribuer au processus collectif d'appropriation du concept de plan de développement, de **Charte et de Conseil de Quartier**. Il a démarré ses activités et doit procéder sans délais à l'adaptation du modèle et de la charte dans le contexte particulier de **Castors/Dieuppeul/Derklé** et soumettre ses propositions pour la mise en place de **Cellules Citoyennes de Quartier (CCQ)** et l'adoption des termes de références (TDR) en vue de l'élaboration avec l'appui du PADELU des Plans de Développement de Quartier (PDQ). Une lettre de mission leur a été adressée dans ce sens.

## **b) au niveau de la Commune d'Arrondissement**

Le Maire a institué en accord avec le Conseil Municipal un **Cadre de Réflexion et de Concertation (CRC)** sur le développement communal et la stratégie locale de lutte contre la pauvreté et les exclusions sociales dans ladite Commune d'Arrondissement.

L'objectif visé est d'assurer la participation et la responsabilisation des acteurs à la base dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de développement communal, le renforcement de la culture de dialogue, l'établissement de cadre de concertation, d'harmonisation et de recherche de synergie pour une plus grande efficacité, une capitalisation des acquis et des expériences gagnées en matière d'administration et de gestion communale ;

La réflexion et la concertation portent sur, entres autres :

- la problématique du développement communal ;
- le rôle et les responsabilités de l'Etat et des Collectivités locales (Région, Ville, Commune d'Arrondissement) dans l'administration, la gestion et le financement du développement,
  - les priorités en matière d'infrastructures et de services communautaires de base
  - l'appui technique et financier à fournir au programme de micro finance et la mutualité
  - l'amélioration du système local d'information
  - la communication sociale;
  - l'appui technique et logistique nécessaire à l'exécution du Plan de développement communal
  - les politiques sectorielles de jeunesse, de promotion féminine, d'action sociale, de sport, d'environnement, de gestion du domaine public, d'éducation, de formation, de santé,
  - les études générales et spécifiques à réaliser
  - la maîtrise d'ouvrage communale et les capacités techniques des services municipaux
  - la gestion participative du développement et l'apport des Organisations Communautaires de Base (OCB) ;
  - la recherche de synergie entre le PADELU et les autres projets et programmes d'appui à la décentralisation ;
  - les apports des populations et la contrepartie de la Commune d'Arrondissement au financement du PADELU
  - les approches genre, sectorielle, par quartier etc. et leurs exigences ;
  - l'apport de la coopération internationale décentralisée (Nord - Sud et Sud - Sud)
  - les problèmes d'organisation et de fonctionnement des services locaux d'appui au développement local,
  - le statut du personnel et la typologie des emplois municipaux
  - l'ancrage institutionnel du Programme
  - la Formation des élus et autres acteurs du développement
  - les passations des marchés et les mécanismes et procédures du Trésor et la Comptabilité publique ;
  - les critères de sélection et de performance du FED
  - les obligations et responsabilités des différents intervenants dans le cadre de l'exécution de la **Convention Etat/Collectivité locale** ;
  - l'utilisation des Fonds et les mécanismes de contrôle et les outils d'évaluation des résultats.

Pour traiter de ces différents sujets il a été institué des groupes de travail.

Pour chaque cadre de concertation et/ ou de conseil de quartier ou Cellule Citoyenne de Quartier (joindre copie acte)

**2- l'acte juridique créant ce cadre de concertation et /ou de conseil de quartier (joindre copie acte)**

L'arrêté portant création du Cadre de Réflexion et de Concertation sur le développement local dans la Commune d'arrondissement a été pris. Il est joint au présent dossier de candidature.

**3- date de démarrage des activités du cadre de concertation et de conseil de quartiers**

Le cadre de concertation a été institué. Les activités ont démarré aussitôt après la lettre circulaire du Maire.

**4- Composition des membres du cadre de concertation et ou de conseil quartier**

Nom et Adresse	Profession	Structure représentée	Fonctions occupées au sein du cadre de concertation

La configuration du cadre de concertation a déjà été déterminée. La liste définitive des membres sera arrêtée une fois que toutes les structures invitées à se faire représenter auront désigné leur représentant. Il doit comprendre :

- le Maire ou son représentant ;
- les représentants des commissions spécialisées du Conseil Municipal,
- le Secrétaire Municipal
- Les Chefs de Services municipaux,
- le Représentant de l'Etat,
- les délégués de quartier
- Les responsables du mouvement associatif
- les responsables des associations féminines
- les associations du 3<sup>ème</sup> âge,
- Les représentants d'association des handicapés,
- Les représentants des autorités religieuses et coutumières
- les organisations communautaires de base
- Les responsables des services décentralisés d'Etat
- les ONG d'appui au développement
- Toutes autres compétences auxquelles le Maire aura fait appel.

**5- Combien de Projets ont déjà été examinés par le cadre de concertation et /ou de conseil ?**

Le cadre de concertation s'est déjà prononcé sur les orientations, les priorités d'investissements et les projets à soumettre au PADELU. Il reste à examiner de manière plus approfondie chacun des aspects techniques, administratifs, financiers de la mise en œuvre, de la coordination et du suivi de l'exécution technique et financière des Projets présentés par la Commune d'Arrondissement et ses partenaires.

## 6- Périodicité de réunion du cadre de concertation et on de Conseil

La périodicité de réunion du cadre de concertation est à déterminer.

### VI/EXISTENCE D'OPERATEURS SOCIAUX COLLABORANT AVEC LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT

Nom et Adresse	Secteurs d'intervention	Actions réalisées	Actions prévues	Financements principaux
Projet de Lutte contre la Pauvreté (PLCP)	Infrastructures Appui au GFP			
Fonds National de Promotion des Jeunes (FNPJ)	Promotion des Jeunes			
Union des Groupements de Teinturières et Aides de Dakar (UGTAD)	Appui à la mutualité			
Fédération des Associations Féminines et des Femmes du Sénégal (FAFS)	Promotion de la femme Solidarité Actions de développement			
Fondation pour le Développement en Afrique (ADF)	Appui au développement			
Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANEJ)	Promotion de l'emploi des jeunes			
Agence du Fonds de Développement Social (AFDS)	Appuyer le financement du développement social			
Réseau Initiatives pour la démocratie et la promotion du développement et de l'Emploi IPD/Afrique, Golf Nord Est Guédiawaye Villa 62 Tel 877 14 81	Etudes et Enquêtes Travaux de planification Appui-Conseil Formation Recherche			
Union des Mutuelles du Partenariat pour la Mobilisation de l'Epargne et du Crédit au Sénégal (UM-PAMECAS) MEC/CDGY Grand Yoff Arafat	Accès des femmes au crédit Mutualité Appui au secteur productif			
Association des Enseignants Retraités du Sénégal (AERS)	Formation Recyclage Actions de développement de l'éducation			
Association des Femmes de la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé (AFEC)	Promotion de la femme Action de développement Mutualité			
Groupement des Artisans de la Mairie d'Arrondissement (GAMAD)	Promotion de l'artisanat			
SYNERGIE FEMMES Derklé Darousalam Rue 3 X 6 Villa N°27 Tel 864 21 69,	Promotion de la femme Mutualité et épargne			

La plupart des acteurs sociaux viennent d'être démarchés par la Commune d'Arrondissement en vue d'établir avec chacun en ce qui le concerne un cadre de collaboration et de partenariat. Ils vont aussi intégrer autant que faire se peut le cadre de réflexion et de concertation sur le développement local mis en place.

## VII/AUTRES DONNEES SUR LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT

**1-Existe-t-il dans la commune ou le département, des entreprises spécialisées dans la micro finance ?(mentionner le nombre, joindre la liste ainsi que leur adresse exacte).Elles sont au nombre de trois (3)**

Nom	Adresse
Mutuelle d'Epargne et de Crédit Pour la Promotion des teinturières du Sénégal MEC PROTES	12 Darou Salam Derklé Tel 864 15 06 Dakar
Mutuelle d'Epargne et de Crédit de Castors-Dieuppeul/Derklé Grand Yoff (MEC/CDGY/du PAMECAS, Arafat face OPCE Grand YOFF	Grand Yoff, face du bureau de l'OPCE
Mutuelle d'Epargne et de Crédit de SYNERGIE FEMME (MEC/SYF)	Derklé Darousalam Rue 3 X 6 Villa N°27 Tel 864 21 69, Présidente Afissatou Hane

**2-La commune a-t-elle déjà participé aux activités du Programme Prioritaire de Génération d'Emplois(PPGE) ou d'un projet similaire ?**

La Commune d'Arrondissement a participé à la mise en œuvre du Projet SEN/PAM d'assainissement exécutée par l'AGETIP sur financement du Gouvernement et du Programme Alimentaire Mondial (PAM) et auquel la Ville de Dakar et les Communes d'arrondissement ont apporté leur contrepartie.

**3-Existe-t-il une expérience de projet similaire en cours d'exécution dans la commune ?**

(Non)

- a) -Laquelle ?
- b) -La source de financement
- c) -Le montant du financement
- d) -Les objectifs visés
- e) -La population cible

**VIII LA LISTE DES PRIORITES D'INVESTISSEMENT POUR LES CINQ (5) PROCHAINES ANNEES**

N°°	Secteur :	Priorités d'investissement
1	Secteur : Education-Formation- Alphabétisation	Réhabilitation des infrastructures scolaires et travaux de réparation et d'entretien ( mur, classes, édicule, tables bancs, bureaux, etc.) Equipements et matériels pédagogiques
	Secteur : Santé et Hygiène et Action sociale	Opération Fagaru « prévention » Allocation de secours, Ambulance
2	Secteur : Voirie : Eclairage, Rues et Places publiques, assainissement, nettoyage	Voies à réfectionner, Voies en terre à construire, dallage, pavage, Entretien réseau d'éclairage, Poubelles, amélioration de la collecte des ordures
3	Secteur : Jeunesse-Sport-Culture	Emploi jeunes, prophylaxie, équipements sportifs et socio culturels, réfection foyer des jeunes
4	Secteur : Appui au secteur productif et infrastructures économiques	Appui aux opérateurs de micro finances (jeunes, femmes (GFP), 3 <sup>ème</sup> âge etc.)
5	Secteur : Appui institutionnel et renforcement des capacités de la Commune d'Arrondissement	Appui logistique et technique à la planification, la programmation et la mise en œuvre du Plan de développement Communal

**IX/ LA LISTE DES PROJETS QUE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT AIMERAIT SOUMETTRE AU PADELU**

**Tableau récapitulatif**

Intitulé du Projet	Montant FCFA	Nom et adresse du porteur	Référence de la contrepartie BUDGET 2003	Date de soumission au cadre de concertation
Projet N°1 : Appui à l'Education et Formation	68 500 000		6 850 000	
Projet N°2 Appui au Secteur de la Santé et Hygiène	20 000 000		2 000 000	
Projet N° d'Appui au Secteur de l'Assainissement et nettoyage	40 250 000		4 150 000	
Projet N°4 Appui au Secteur Prophylaxie et protection sociales	23 000 000		2 300 000	
Projet N°5 Appui aux micro réalisations et microfinance	23 000 000		6 500 000	
Projet N°6 Renforcement des capacités	20 000 000		2 550 000	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 750 000</b>		<b>25 350 000</b>	

**Tableau détaillé des volets des Projets à soumettre au PADELU**

Intitulé du Projet	Montant FCFA	Nom et adresse du porteur	Référence de la contrepartie BUDGET 2003	Date de soumission au cadre de concertation
<b>Projet N° : Appui à l'Education et Formation</b>				
Volet : appui à la formation et au recyclage	1500 000	CADD	150 000	
Volet: réhabilitation d'infrastructures scolaires	50 000 000	//	5 000 000	
Volet: cadre et milieu du travail et santé scolaire	5 000 000	//	500 000	
Volet : Alphabétisation et formation	10 000 000	//	1 000 000	
Volet : espace verts & micro jardin	2 000 000	//		
<b>Total du Projet</b>	<b>68 500 000</b>		<b>6 850 000</b>	

Intitulé du Projet	Montant FCFA	Nom et adresse du porteur	Référence de la contrepartie	Date de soumission au cadre de concertation
<b>Projet d'appui au Secteur de la Santé et Hygiène</b>				
Volet: Entretien du poste de santé	10 000 000		1 000 000	
Volet: Santé reproductive	2 000 000		200 000	
Volet: Prévention MST-SIDA-PEV	2 000 000		200 000	
Volet: IEC-EVF-Mobilisation sociale - CHS	2 000 000		200 000	
Volet: Etudes et Recherches	2 000 000		200 000	
Volet : Nutrition Communautaire	2 000 000		200 000	
<b>Total</b>	<b>20 000 000</b>		<b>2 000 000</b>	

Intitulé du Projet	Montant FCFA	Nom et adresse du porteur	Référence de la contrepartie	Date de soumission au cadre de concertation
<b>Projet N° d'Appui au Secteur de l'Assainissement et nettoyage</b>				
Volet: Reprise Réseau d'assainissement	20 000 000		-	
Volet: gestion et entretien ouvrages	4 000 000		400 000	
Volet: équipements et matériels	10 000 000		2 500 000	
Volet: gestion de la collecte des ordures	5 000 000		1 250 000	
Volet: Formation et suivi	500 000			
Volet: IEC	750 000			
<b>Total</b>	<b>40 250 000</b>		<b>4 150 000</b>	

## X/DISPOSITIONS GENERALES

Je soussigné **Monsieur Waly FALL** Maire de la Commune d'arrondissement de Dieuppeul/Derklé certifie conformes à la source les renseignements fournis dans le présent dossier de candidature au **Programme d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU)**. Une candidature que nous présentons en accord avec le **Conseil Municipal**.

Le Conseil Municipal a bien voulu dans sa délibération du **04 décembre 2002** nous autoriser à faire acte de candidature et donner mandat pour accomplir toutes les formalités administratives, engager les démarches nécessaires, faire entreprendre une réflexion, mener une concertation et des études aux fins de constituer et présenter dans les délais impartis le dossier de candidature dûment rempli avec les documents annexes signés et approuvés ainsi que le projet de convention entre l'Etat et la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé lu et approuvé.

Le Procès verbal de la délibération du Conseil Municipal approuvé par le Représentant de l'Etat, le sous-préfet de l'Arrondissement du Grand Dakar est joint au dossier ainsi que les lettres circulaires, les lettres de mission, l'arrêté portant création et organisation du **Comité Local de l'Education et la Formation** et les divers autres documents de Programmes et de Projets déjà validés. Et ce, en attendant de pouvoir faire parvenir au **Secrétariat Permanent du PADELU** dans les meilleurs délais possibles les autres documents administratifs et budgétaires en cours d'examen par le **Conseil Municipal** en vue de leur approbation.

**Le Maire**

## **EQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE**

La confection de ce dossier de candidature au Programme d'Appui au Développement local urbain (PADELU) est le résultat d'un travail collectif d'une équipe multidisciplinaire d'Experts et consultants comprenant des chargés d'enquête, des chargés d'études et des conseillers Techniques.

L'équipe a travaillé sous la direction de Monsieur **Massar TOURE NIASS** Consultant Président du Conseil Exécutif du Réseau d'Initiatives pour la Démocratie, la Promotion du Développement et de l'Emploi en Afrique, sous l'autorité du Maire de la Commune d'Arrondissement WALY FALL et en rapport avec les cadres et agents de la Commune d'Arrondissement de Dieuppeul/Derklé parmi lesquels:

- **Mme Maguette DIOP SEYDI** Secrétaire Municipal;
- **M. El hadji Maodo DIA** Directeur de Cabinet du Maire
- **M. Samba Diarra** Chargé d'études
- **M. Aboubacar DIOP** Chef du Service Education -Formation

Les Experts associés ont été

- **M. Balla NIASS** Planificateur (DEA);
- **M. Aly Khoudia DIAO** Sociologue

La mission d'enquête était constituée de:

- **Mlle Binetou GUEYE** volontaire du Service civique
- **M. Malick Niassy** volontaire du Service civique
- **M. Henry Pierre N'Diaye** volontaire du Service civique

L'appui administratif a été fourni par:

**Mme Ramatoulaye TAL** Secrétaire particulière du Maire  
**M. Assane DIENG** chargé du courrier  
**M. Moustapha N'DONG** chauffeur